

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-246 du 8 Août 1994

Portant nomination de Monsieur
Barthélémy AGNAN en qualité de
Directeur Général de l'Office
des Postes et Télécommunications
(OPT).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;
- SUR Proposition du Ministre de la Culture et des Communications ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Juillet 1994;

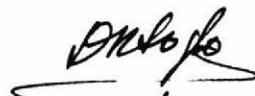
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Barthélémy AGNAN est nommé Directeur Général de l'Office des Postes et Télécommunications.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 Août 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



Pierre MEVI.-

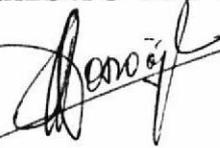
Ministre intérimaire

Le Ministre de la Culture
et des Communications,



Marius FRANCISCO.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 MCC-MF 8 AUTRES MINISTERES
16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-